

Construction de l'autoroute 30
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15
par le ministère des Transports

Sainte-Catherine

6211-06-0H5

Giasson, Ginette

De: Guy Rochon ;
Envoyé: 10 mars, 2002 18:51
À: autoroute30@bape.gouv.qc.ca
Objet: (pas d'objet)

Je vous écris pour m'opposer à la construction de l'autoroute 30 sur la 132. Lorsque l'autoroute 40 (boul. Métropolitain) a été construite il y a déjà 40 ans. On ne pouvait prévoir quel sera la circulation 40 ans plus tard. Il ne faudrait pas commettre la même erreur une 2^e fois. Déjà, on prévoit de contourner la circulation de Montréal vers Toronto et cela veut dire encore plus de circulation. Le Ministre Fédéral des transports nous a déjà admis que cette autoroute est l'avenir de l'économie canadienne vers les grands centres du Canada. Cela veut encore dire plus de circulation. Cette circulation ne sera pas très fluide si on regarde l'achalandage de la 40 actuelle. La 40 a 3 et 4 voies de circulation alors que la 30 en offrira que 2 voies. Il faut aussi penser à l'heure de pointe qui est aussi l'heure des repas. Cela veut aussi dire que tous ces gros camions lents vont venir sur le boulevard urbain prévu pour la circulation locale. La qualité de vie n'a pas de prix et surtout ce prix est hors de notre acceptation. Nous avons voulu la tranquillité de la vie urbaine et nous tenons à la conserver. Pourquoi ne pas faire la continuité de l'autoroute 30 dans sa continuité, soit la faire passer dans les terres. Ainsi, personne ne pourra dire dans 5, 10 ou 15 ans plus...si j'avais su... Il y a une chose qui est certaine, il ne semble pas y avoir d'opposition forte pour que la 30 passe dans les terres. Les seuls opposants sont ceux qui ont juste hâte qu'elle soit construite et le Gouvernement ne cesse de parler avec quelle rapidité nous aurons la 30 si elle est construite sur la 132.

Je crois que la 30 dans les terres pourrait se construire de façon plus rapide, sans nuire à personne et sera protéger notre qualité de vie.

Guy Rochon

Ville Sainte Catherine, Qc